

Calendrier d'envoi des premiers chèques énergie 2019 en fonction du département

NB :

- L'ensemble des chèques énergie seront envoyés à leur bénéficiaire par courrier, à leur domicile, entre la fin du mois de mars 2019, et la fin du mois d'avril 2019.
- Les départements sont classés par ordre chronologique d'envoi des chèques énergie. Pour chaque semaine d'envoi des premiers chèques énergie, les départements indiqués dans les dernières lignes pourraient, selon les aléas (notamment d'acheminement), recevoir une part importante de leurs chèques énergie sur la semaine suivante.
- Les délais entre l'envoi des chèques énergie, et leur réception au domicile du bénéficiaire sont en général compris entre 2 à 4 jours.
- Les bénéficiaires du chèque énergie au titre d'années antérieures qui ont choisi d'attribuer automatiquement leur chèque 2019 à un fournisseur, seront informés de leur bénéfice au chèque énergie 2019 entre le 25 mars et le 6 avril (quelque soit le département du bénéficiaire : le calendrier ci-dessous ne concerne pas ces bénéficiaires).

Région	Département (classés par ordre chronologique d'envoi)	Semaine d'envoi des chèques énergie (réception usuelle entre 2 et 4 jours après l'envoi des chèques)
Hauts de France	62 - Pas-de-Calais	Semaine 1 : du 25 au 29 mars
	59 - Nord	
	80 - Somme	
	02 - Aisne	
DOM	974-Outre Mer – Réunion (1 ^{er} envoi)*	
Hauts de France	60 - Oise	
DOM	973-Outre Mer – Guyane (1 ^{er} envoi)*	
	971-Outre Mer – Guadeloupe (1 ^{er} envoi)*	
CORSE	20-Corse (1 ^{er} envoi)*	
Grand Est	51 - Marne	
	08 - Ardennes	
	55 - Meuse	
	67 – Bas-Rhin (hors Strasbourg)*	
	54 - Meurthe-et-Moselle	
	57 - Moselle	
	68 - Haut-Rhin	
	88 - Vosges	
	52 - Haute-Marne	
10 - Aube	Semaine 2 : du 1 au 5 avril	
Bourgogne Franche Comté		90 - Territoire de Belfort
		70 - Haute-Saône
		25 - Doubs
		39 - Jura
		21 - Côte-d'Or
		71 - Saône-et-Loire
		58 - Nièvre
		89 - Yonne
DOM		974-Outre Mer – Réunion (2 ^e envoi)*
		971-Outre Mer – Guadeloupe (2 ^e envoi)*
		972-Outre Mer – Martinique (1 ^{er} envoi)*
CORSE		20-Corse (2 ^e envoi)*
Auvergne Rhone Alpes		74 - Haute-Savoie
	38 – Isère (hors Grenoble) *	
	01 - Ain	
	73 - Savoie	
	26 - Drôme	
	69 - Rhône	
	03- Allier	
07 - Ardèche		

	42 - Loire	
	43 - Haute-Loire	
	15 - Cantal	
	63 - Puy-de-Dôme	
Ile de France	77 - Seine-et-Marne	
	78 - Yvelines	
	93 - Seine-Saint-Denis	
	94 - Val-de-Marne	
	75 - Paris	
	91 - Essonne	
	92 - Hauts-de-Seine	
	95 - Val-d'Oise	
DOM	974-Outre Mer – Réunion (3 ^e envoi)*	Semaine 3 : du 8 au 12 avril
	973-Outre Mer – Guyane (2 ^e envoi)*	
	971-Outre Mer – Guadeloupe (3 ^e envoi)*	
	972-Outre Mer – Martinique (2 ^e envoi)*	
CORSE	20-Corse (3 ^e envoi)*	
Normandie	76 - Seine-Maritime	
	61 - Orne	
	27 - Eure	
	14 - Calvados	
	50 - Manche	
Centre Val de Loire	28 - Eure-et-Loir	
	41 - Loir-et-Cher	
Pays de la Loire	72 - Sarthe	
Centre Val de Loire	18 - Cher	
	45 - Loiret	
	36 - Indre	
	37 - Indre-et-Loire	
Pays de la Loire	53 - Mayenne	
	49 - Maine-et-Loire	
	85 - Vendée	
	44 - Loire-Atlantique	
Bretagne	35 - Ille-et-Vilaine	
	22 - Côtes-d'Armor	
	29 - Finistère	
	56 - Morbihan	
DOM	974-Outre Mer – Réunion (4 ^e envoi)*	
	971-Outre Mer – Guadeloupe (4 ^e envoi)*	
	972-Outre Mer – Martinique (3 ^e envoi)*	
Nouvelle Aquitaine	23 - Creuse	Semaine 4 : du 15 au 19 avril
	19 - Corrèze	
	87 - Haute-Vienne	
	86 - Vienne	
	79 – Deux-Sèvres (1 ^{er} envoi)*	
	16 - Charente	
	17 - Charente-Maritime	
	33 – Gironde (hors Bordeaux)*	
	24 - Dordogne	
	47 - Lot-et-Garonne	
	64 - Pyrénées-Atlantiques	
40 - Landes		
Occitanie	65 - Hautes-Pyrénées	
	32- Gers	
	31 - Haute-Garonne	
	66 - Pyrénées Orientales	
	09 - Ariège	
	82 - Tarn-et-Garonne	

	46 - Lot	Semaine 5 : du 22 au 26 avril
	12- Aveyron	
	81 - Tarn	
	11 - Aude	
Région Sud (PACA)	84 - Vaucluse	
Nouvelle Aquitaine	79 – Deux-Sèvres (2 ^e envoi)*	
Occitanie	48 - Lozère	
	34 - Hérault	
	30 - Gard	
Région Sud (PACA)	05 - Hautes-Alpes	
	04 - Alpes de Haute Provence	
	13 - Bouches-du-Rhône	
	06 - Alpes-Maritimes	
	83 - Var	
DOM	976-Outre Mer – Mayotte	
	974-Outre Mer – Réunion (5 ^e envoi)*	
	971-Outre Mer – Guadeloupe (5 ^e envoi)*	

* les envois sont étalés sur plusieurs semaines pour les départements ou pour les villes suivants :

DOM	974-Outre Mer – Réunion	5 envois étalés sur 5 semaines (entre le 27 mars et le 26 avril)
DOM	971-Outre Mer – Guadeloupe	5 envois étalés sur 5 semaines (entre le 28 mars et le 26 avril)
DOM	972-Outre Mer – Martinique	3 envois étalés sur 3 semaines (entre le 2 et le 16 avril)
DOM	973-Outre Mer – Guyane	2 envois étalés sur 2 semaines (entre le 28 mars et le 10 avril)
CORSE	20-Corse	3 envois étalés sur 3 semaines (entre le 28 mars et le 10 avril)
Nouvelle Aquitaine	79 – Deux-Sèvres	2 envois étalés sur 2 semaines (entre le 17 et le 24 avril)
Nouvelle Aquitaine	33 – Gironde : ville de Bordeaux	6 envois étalés sur 3 semaines (entre le 8 et le 25 avril)
Auvergne Rhône Alpes	38 – Isère : ville de Grenoble	6 envois étalés sur 3 semaines (entre le 8 et le 25 avril)
Grand Est	67 – Bas-Rhin : ville de Strasbourg	2 envois étalés sur 2 semaines (entre le 15 et le 25 avril)